Collège électoral	français
Province:	(1)
Bureau principal	de province

ÉLECTION DU PARLEMENT	EUROPÉEN
DU 13 JUIN 2004	

Procès-verbal de réception des tableaux transmis par les bureaux principaux de canton A

Cantons électoraux	Heure de réception du tableau récapitulatif dressé par le bureau principal de canton A	Observations

Le bureau principal de province reprend, par bureau principal de canton, sur un tableau récapitulatif (voir annexe) le
nombre des bulletins déposés, le nombre des bulletins blancs ou nuls, le nombre des bulletins valables et pour chacune des listes
classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre des bulletins contenant des suffrages de liste, le total des bulletins contenant des
suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat de chaque liste, le total des suffrages nominatifs qu'il a
ohtenus

Le bureau totalise pour l'ensemble de la province toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste

Conformément à l'article 161 bis du Code électoral, le Président du bureau principal de province met ce procès-verbal, air la fra

la prov	rince sous enveloppe, la scelle et la fait remetti s, qui en donne récépissé.		-	
		Fait à	, le	2004.
	Le secrétaire,		Le Président,	
		Les assesseurs,		
<u>P.S.</u> :	En vue du paiement des jetons de présence tard le jour du scrutin, au Président du bure			

⁽¹⁾ou la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Dans la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le procès-verbal et le tableau récapitulatif sont établis en deux exemplaires : l'un dans lequel sont repris les résultats destinés au bureau principal de collège français et l'autre dans lequel sont repris les résultats destinés au bureau principal de collège néerlandais.

Province:	
Bureau principal de province	
Canton électoral du chef-lieu	

ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 13 JUIN 2004.

Liste en vue du paiement, par virement bancaire, des jetons de présence aux membres du bureau électoral.

Les soussignés, le Président, le secrétaire et les assesseurs du bureau électoral susmentionné, déclarent que les données figurant ci-dessous sont exactes.

NOM ET PRÉNOM (1)	ADRESSE	FONCTION (2)	CODE POSTAL ET COMMUNE	NUM	NUMÉRO DE COMPTE										MONTANT EUR	SIGNA- TURE		
		P					ı								-		75	
		S					ı								-		50	
		A					1								1		50	
		A					ı								ı		50	
		A					ı								1		50	
		A					ı								1		50	
															-			
							ı								-			

Signature des membres du bureau électoral,

Le secrétaire, Les assesseurs, Le Président,

<u>N.B.</u>: MENTIONNEZ VOS COORDONNÉES DE FAÇON CLAIRE ET PRÉCISE AFIN DE PERMETTRE UN PAIEMENT RAPIDE! <u>CONTRÔLEZ VOTRE NUMÉRO DE COMPTE!</u>

⁽¹⁾ Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (M^{me}) ou Monsieur (M.).

⁽²⁾ En ce qui concerne la fonction, complétez comme suit : P pour le Président, A pour les assesseurs et S pour le secrétaire.

⁽³⁾ Le lundi matin suivant le scrutin, le Président du bureau principal de canton A doit remettre cette formule, ainsi que les autres formules de paiement du canton électoral, au percepteur du bureau de poste indiqué.

Collège électoral français
Province:
Bureau principal de province

ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 13 JUIN 2004

Tableau récapitulatif – Résultats au niveau de la province

Récapitulatif par Canton électoral A	Nombre de bulletins trouvés dans les urnes	Nombre de bulletins blancs et nuls	Nombre de bulletins valables
Canton de			
Totaux			

	LIST	E	
1°	2°	3°	4°
Nombre de bulletins marqués en tête de liste	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants

	LISTE								LISTE						
Nombre de suffrages nominatifs obtenus par les candidats titulaires dont les noms figurent ci-dessous								Nombre de suffrages nominatifs obtenus par les candidats sup- pléants dont les noms figurent ci-dessous							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	